

## Méditation du 32<sup>ème</sup> Dimanche du Temps Ordinaire – Année C

1<sup>ère</sup> lecture : 2 Maccabées 7, 1-2.9-14 ; Psaume 16 ; 2<sup>ème</sup> lecture : 2 Thessaloniens 2, 16-3,5 ; Évangile : Luc 20, 27-38

### Bienheureuse Sœur Saint-Louis : une fille de notre diocèse bientôt canonisée avec ses compagnes

La liturgie de la Parole de ce dimanche donne sens et valeur au sacrifice des hommes et des femmes qui se donnent et s'abandonnent totalement à Dieu. Les textes de ce dimanche les situent dans la lignée des martyrs du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob c'est-à-dire des martyrs de la foi. Ils laissent entrevoir leur espérance, leur amour et leur foi. Le témoignage de certains de nos bénévoles aujourd'hui est à inscrire dans la généalogie des martyrs du peuple de Dieu bien avant notre ère, comme le rappelle la première lecture de ce dimanche (2 Maccabées 7, 1...14). En effet cette lecture nous rapporte le témoignage de foi d'une mère et ses sept fils. Vers l'an 68 avant Jésus-Christ, le roi Antiochus a décidé de les torturer au nom de leur foi en Dieu. Malgré toutes les menaces du roi, leur foi en la Résurrection leur a fait accepter de subir la persécution et de mourir que d'obéir au roi.

Animés par l'espérance en la vie éternelle, la mère et ses sept fils se sont énergiquement opposés aux sollicitations insistantes du roi Antiochus. Pour les sept frères et leur mère mieux valait mourir que trahir leur foi en Dieu, et par conséquent, leur tradition religieuse. L'amour du Roi des rois qui les ressuscitera pour la vie éternelle leur interdit d'obéir au roi. « *L'un d'eux déclara au nom de tous : [...] Nous sommes prêts à mourir plutôt que de transgresser les lois de nos pères* ». Et un autre dit : « *Tu es un scélérat, toi qui nous arraches à cette vie présente, mais puisque nous mourons par fidélité à ses lois, le Roi du monde nous ressuscitera pour une vie éternelle* ». Un troisième affirme, avant d'expirer : « *Mieux vaut mourir par la main des hommes, quand on attend la résurrection promise par Dieu, tandis que toi, tu ne connaîtras pas la résurrection pour la vie éternelle* ».

Plusieurs siècles plus tard Notre Seigneur Jésus-Christ a été lui aussi l'objet d'une arrestation, d'une flagellation, d'une crucifixion, d'une humiliation sans pareilles. **Il est mort mais il est ressuscité pour authentifier qu'il est la Vie et confirmer l'espérance des siens en la vie éternelle.**

Investies de la grâce des vertus théologiques : Foi, Espérance et Charité, Sœur Saint-Louis (une fille du diocèse de Belfort-Montbéliard) et de ses compagnes (15), carmélites de Compiègne, ont librement et généreusement suivi leur Seigneur et Sauveur Jésus-Christ en faisant **don de leur vie pour sceller l'Alliance éternelle avec Lui**. Le don suprême de soi suppose une abnégation totale. **Aimer, c'est mourir.**

Les carmes expliquent que « les seize religieuses ont témoigné ensemble de leur Foi dans une offrande communautaire qu'elles ont renouvelée chaque jour pendant deux ans ». En septembre 1792, « en pleine Révolution », la mère prieure du Carmel de Compiègne a proposé à ses sœurs de faire un acte de consécration par lequel la communauté s'offrirait en sacrifice « **pour que la paix soit rendue à l'Église et à l'État** »

Les seize religieuses ont été condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire et ont été guillotines – « en haine de la Foi et de l'Église » – le 17 juillet 1794, place du Trône. Leurs corps ont été jetés dans la fosse commune du cimetière de Picpus à Paris. Le 27 mai 1906, elles ont été béatifiées par le saint pape Pie X « **comme Vierges et Martyres** » et inscrites au calendrier liturgique le **17 juillet**.

**Le 10 février 2022, le Pape François a autorisé la procédure de canonisation par équipollence des bienheureuses carmélites.** La canonisation équipollente évite le processus formel de canonisation ainsi que la cérémonie, puisqu'elle se produit par la publication d'une bulle papale. Le Pape François souhaite canoniser les seize carmélites de Compiègne, guillotines pendant la Révolution française pour « **leur attachement à leur sainte religion** ». Le rayonnement des carmélites martyres « à travers la vie sociale et culturelle française par la célébration d'une canonisation sera un témoignage fort pour notre pays et un magnifique signe de réconfort et d'espérance pour le monde », écrivent les carmes.

Sœur Saint-Louis et ses compagnes sont ainsi devenues des figures théologiques de notre famille ecclésiale. **Les souvenirs du baptême, de la consécration religieuse et du martyre de la Sœur Saint-Louis (Marie-Anne BRIDEAU, son nom de jeune fille) sont à la cathédrale Saint-Christophe de Belfort.** Curé de cette paroisse nous y avons initié plusieurs activités pour une proximité entre la Bienheureuse Sœur Saint-Louis et ses frères et sœurs du diocèse.

À l'évocation du martyre de ces Carmélites et à la lumière de la Parole de Dieu de ce dimanche, **prenons conscience de la nécessité de nous détacher de la vision matérialiste de l'existence.** En ce mois des défunts, faisons de notre relation avec la Bienheureuse Sœur Saint-Louis, un acte de foi, d'espérance et de charité à traduire dans nos engagements multiples et variés au service de Dieu et de l'Église-Famille-de-Dieu, ici à Belfort-Montbéliard. Confions-lui surtout nos jeunes et leur avenir.

**Par le don absolu de sa vie, la Bienheureuse Sœur Saint-Louis est entrée dans la plénitude de la vie.** Il nous appartient, personnellement, en famille ou en communauté, de nous approprier cette perle de notre patrimoine spirituel local comme un signe des temps : « **L'amour sera toujours vainqueur** » (Bienheureuse Thérèse de St Augustin, Prieure du Carmel de Compiègne).

**Mois de novembre : mois des défunts – Ne les oublions pas !**

Abbé Séverin Voedzo